

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



12033548

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, le
26 JAN 2012
Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : **061.338.433**

Dénomination

(en entier) : **PLATRE & CIMENT**

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**

Siège : **Camp de Corroy, 64 à 4500 Huy**

Objet de l'acte : **Nomination/Démission d'un gérant**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Est tenue ce jour, le 30/12/2011, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires/associés, au siège social de la société.

Bureau

La direction et la supervision de l'assemblée générale est assurée par le bureau, qui est composé comme suit :

- le président : Michaux Laurent
- le secrétaire : Michaux Frédéric
- les scrutateurs : Michaux Dominique et Zaro Lionel

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des associés représentant la totalité des parts de la sprl Plâtre et Ciment.

Liste de présence :

Michaux Dominique domicilié rue Cherave, 175 à 4500 Huy (245 parts)

Michaux Laurent domicilié Camp de Corroy, 64 à 4500 Huy (245 parts)

Michaux Frédéric domicilié rue Cherave, 177 à 4500 Huy (245 parts)

Zaro Lionel domicilié Rue Simon Remy, 14 à 5150 Soye (15 parts)

Exposé du président

Le président expose ce qui suit :

1. La présente assemblée générale a été convoquée en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Démission d'un gérant, Monsieur Dominique Michaux dont la fonction, le mandat de gérant prend fin ce 31 décembre 2011

- II. Étant donné que l'ensemble des 750 parts sociales sont représentées et que tous les gérants sont présents ou se sont désistés, les formalités de convocation ne doivent pas être établies.
- III. Tous les associés présents ou représentés se sont conformés aux conditions d'accès à l'assemblée générale.
- IV. Tous les associés ont pris connaissance ou ont pu prendre connaissance des pièces mises à leur disposition conformément au Code des Sociétés.

Constatation de la validité de l'assemblée

Les scrutateurs ont vérifié cet exposé préalable et l'assemblée constate qu'il est correct.

L'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et habilitée à délibérer et qu'elle peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour qui lui est soumis.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Délibération des points à l'ordre du jour

1. DÉMISSION D'UN GÉRANT

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions, du mandat de gérant présentée par Michaux Dominique domicilié Rue Cherave 175 à 4500 Huy.

Cette démission prend cours à partir du 31/12/2011.

Cette décision est prise à l'unanimité.

2. NOMINATION D'UN NOUVEAU GÉRANT

L'assemblée décide de ne pas nommer de nouveau gérant, étant donné le nombre suffisant de gérants encore en fonction.

décision est prise à l'unanimité.

Dispositions finales

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée.

Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation de l'assemblée générale, signé par les membres du bureau et les associés qui en ont fait la demande.

- le président : Michaux Laurent
- le secrétaire : Michaux Frédéric
- les scrutateurs : Michaux Dominique

Zarro Lionel